

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

30

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **16 OCTOBRE 2025**

Objet de la délibération :

**CARQUEIRANNE –
OPERATION
« MACARON » PROJET
DE CONSTRUCTION
NEUVE DE 4
LOGEMENTS LOCATIFS
SOCIAUX**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno BAIXE,
Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique
CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dominique LAIN, Patrick
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge
PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Carmen
COINTREL, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL, Jacques PEYROT

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie
MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var) – excusé

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

VAR HABITAT a été sollicité par l'EPF PACA pour l'acquisition sur la commune de
CARQUEIRANNE, d'un tènement foncier à bâtir.

Cette acquisition est une réelle opportunité et permettrait la réalisation d'un
programme immobilier de 4 logements.

La répartition serait de 2 PLAI /2 PLUS, répartis sur 2 T2 - 1 T3 - 1 T4, dégageant une
surface habitable (SHAB) globale d'environ 253 m².

L'opération nécessite l'acquisition d'un ensemble foncier figurant au cadastre de la
manière suivante :

Commune : CARQUEIRANNE
Section : AZ
Numéro : 247 pour 337 m²

L'ensemble des constructions existantes sur ces parcelles est destiné à être démoli dans le cadre de l'opération de construction.

Le coût total de l'opération est estimé à 1.495.226 € TTC

Le prix de revient global d'acquisition du foncier s'élève à ce jour à 612.142,70 € HT, sur lequel vient s'appliquer une minoration du fonds SRU à hauteur de 80.000 € HT.

Soit un prix net d'acquisition de 532.142,70 € HT et TTC (TVA sur marge nulle).

Il est à noter que la commune participera aux frais de réalisation de l'opération par le biais d'une subvention exceptionnelle de 280 674 €.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- La réalisation de l'opération et son coût prévisionnel,
- L'acquisition des parcelles aux conditions sus-énoncées,
- Le lancement des études, appels d'offres service et travaux et signature des marchés afférents,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI